

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-7/01

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : AIELLO Léo

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : LAPLACE Jacky

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : BERQUIER André

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : AUTREUX Lydie

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : DELESSARD Monique

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : QUERCI Danièle

OBJET : Première décision modificative 2010.

La première décision modificative pour 2010 présente une augmentation des dépenses de fonctionnement de 22,2 M€ soit (+ 2,4 % par rapport au BP), alors que dans le même temps les recettes de fonctionnement (hors excédent reporté) progressent de 16,9 M€. En dépenses comme en recettes, la DM1 de 2010 enregistre principalement la prise de compétence du Département en matière de transports scolaires à compter du 1er juillet 2010. Elle ajuste ensuite les crédits au titre du RSA, l'entretien des routes et les dotations aux collèges. Les recettes fiscales et les dotations de l'Etat sont également ajustées aux montants notifiés. En section d'investissement, les recettes et les dépenses sont très faiblement majorées, respectivement de 3,6 M€ et 9,9 M€ (hors emprunt et déficit d'investissement). La prise en compte de ces éléments ainsi que de l'excédent de fonctionnement reporté (10,7 M€) permet, en fonctionnement, d'améliorer l'épargne de 5,4 M€. Dès lors, en investissement, l'équilibre est assuré en maintenant le besoin budgétaire à un niveau sensiblement équivalent à celui du BP, soit 155,5 M€, plus 0,6 % par rapport au BP 2010.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 1^{er} février 2010, relative au Budget Primitif 2010 du Département,

VU le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le projet de première décision modificative du budget départemental pour l'exercice 2010, présenté par Monsieur le Président du Conseil Général. Les crédits admis à cette décision modificative n° 1 sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire. Les dotations complémentaires, ou les réductions de crédits, par chapitre budgétaire, sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	66 072 850,06	
021	Virement de la section de fonctionnement		3 224 859,46
024	Produits des cessions d'immobilisations		
040	Opérations d'ordre	-53 573,98	2 094 820,55
041	Opérations patrimoniales	10 000 000,00	10 000 000,00
10	Dotations, fonds divers		68 072 850,06
13	Subventions d'investissement		381 264,74
16	Emprunts et dettes		983 813,48
20	Immobilisations incorporelles	-224 650,23	
204	Subventions d'équipements versées	170 199,19	1 202 433,00
21	Immobilisations corporelles	1 429 771,73	
23	Immobilisations en cours	8 639 085,94	
27	Autres immobilisations financières	216 954,50	
45	Opérations pour comptes de tiers	-290 595,92	
	TOTAL	85 960 041,29	85 960 041,29

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté		10 670 086,15
011	Charges à caractère général	1 639 275,31	
012	Charges de personnel et frais assimilés	97 717,00	
013	Atténuation de charges		337,25
015	RMI		570 000,00
016	APA		901 098,00
017	RSA	8 900 000,00	-350 000,00
023	Virement à la section d'investissement	3 224 859,46	
042	Opérations d'ordre – Transfert entre sections	2 094 820,55	-53 573,98
65	Autres charges d'activité	9 312 650,00	
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles	1 581 693,00	
68	Dotations aux provisions	664 256,71	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		9 864,59
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)		3 380 000,00
731	Impôts directs		1 030 295,00
74	Dotations, participations et subventions		10 586 711,21
75	Autres produits d'activité		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		770 453,81
	TOTAL	27 515 272,03	27 515 272,03

Article 2 : d'approuver la création ou la révision des enveloppes de subvention figurant dans l'**annexe 1**, jointe à la présente délibération.

Article 3 : d'approuver la création ou la révision, en investissement, des autorisations de programme et des opérations de dépenses qui leur sont rattachées et dont les listes figurent en **annexe 2** à la présente délibération.

Article 4 : d'approuver la création ou la révision, en fonctionnement, des autorisations d'engagement et des opérations de dépenses qui leur sont rattachées et dont la liste figure en **annexe 3** à la présente délibération.

Article 5 : d'approuver la constitution des provisions dont la liste figure en **annexe 4**.

Article 6 : d'adopter la première décision modificative de l'exercice 2010 du budget annexe, « Boutiques » conformément au tableau de répartition par chapitre ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAP.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général		
002	Résultat de fonctionnement reporté		493 590,26
	TOTAL	0,00	493 590,26

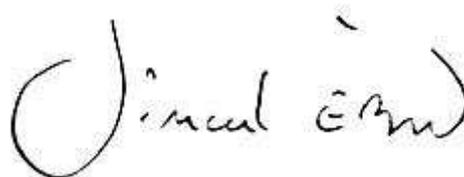
Article 7 : d'adopter la première décision modificative de l'exercice 2010 au budget annexe «Service GAIA» conformément au tableau de répartition des crédits par chapitre ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAP.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		40 546,85
040	Opérations d'ordre – Transfert entre sections		-757,48
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
	TOTAL	0,00	39 789,37

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAP.	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	-2 037,99	
012	Charges de personnel et frais assimilés	-41 300,00	
042	Opérations d'ordre – Transfert entre sections	-757,48	
67	Charges exceptionnelles	146 404,35	
75	Autres produits de gestion courante		-55 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions		10 904,53
002	Résultat de fonctionnement reporté		146 404,35
	TOTAL	102 308,88	102 308,88

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ